

Rapport n°13

Accunsentu per u bilanci u di a cuncertazione prealabile inde u quattru di u NPRU Quartieri di u Meziornu

Approbation du bilan de la concertation préalable dans le cadre du NPRU Quartiers Sud

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 juillet 2016 la Ville de Bastia validé l'ouverture de la concertation publique préalable et en a défini les modalités, à savoir :

- Organisation de deux réunions publiques – la première en phase de démarrage des études et la seconde présentant les conclusions de ces études et le contenu du NPRU,
- Organisation de deux ateliers participatifs avec les bureaux d'études, les habitants et acteurs associatifs,
- Mise à disposition à la Maison des Quartiers Sud de panneaux d'information expliquant le programme,
- Mise à disposition à la Maison des Quartiers Sud d'un registre dédié à ce projet sur lequel chacun pourra consigner ses observations ou suggestions,
- Edition d'une lettre de quartier des Quartiers Sud spécifique présentant le projet,
- Mise en ligne sur le site de la ville des informations relatives à ce projet.

Depuis, et tout au long de l'élaboration du projet, de la mise au point et de la signature de la convention en août 2021, et en phase d'études opérationnelles, cette concertation a été menée. Le bilan de cette concertation est retracé dans le document joint.

Au regard des objectifs et des modalités de concertation fixés par la délibération du 26 juillet 2016, et des actions menées, il est ainsi démontré que la concertation a été menée dans le respect des principes définis.

En effet,

- Cinq réunions publiques ont été tenues,
- Trois ateliers participatifs ont été conduits sur le programme dans son ensemble,
- Des panneaux expliquant le projet ont été installés à la maison de quartier aux différents stades de maturation du projet,
- Un registre a été mis en place,
- Deux lettres de quartier pour lancer la démarche et pour la conclure ont été élaborées et diffusées à l'ensemble des habitants en boîte aux lettres,
- Des informations ont été mises en ligne sur le site de la Ville.

Par ailleurs, des articles sont parus dans la presse au sujet du projet, mais les habitants ont été régulièrement tenus informés par les équipes de cohésion sociale et par la chargée de mission MOUS, qui depuis 2019 dans le cadre du relogement a rencontré individuellement les familles occupant les bâtiments 32-33 et 36A (notamment) et leur a expliqué précisément le projet.

A noter enfin que si cette concertation préalable est clôturée, cela ne signifie nullement que le travail d'information, de consultation, de concertation ou de co-construction avec les habitants, et les usagers du quartier ne se poursuivra pas dans les années à venir dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du programme, bien au contraire.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le bilan de la concertation préalable.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

SYNTHESE
U bilanciu di issa cuncertazione per u Prugramma Novu di u Rinnovu Urbanu (NPRU) di i Quartieri di u meziornu hè statu accettatu. Quessu hà rispettatu e mudalità definite in u 2016 cun reunione, attelli è cumunicazione multiplice. Cuntinueghja sottu à forme sfarente inde a fasa uperaziunale.